



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES
DIX-SEPTIÈME SESSION
INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR L'OBSERVATOIRE DE LA CIPV
POINT 14.3 DE L'ORDRE DU JOUR

*(Document établi par le secrétariat de la Convention internationale
pour la protection des végétaux [CIPV])*

L'Observatoire de la CIPV

- [1] L'Observatoire de la CIPV¹, anciennement connu sous le nom de Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV (IRSS), permet de suivre la mise en œuvre de la Convention, des Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et des recommandations de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP), de recenser des difficultés et les meilleures pratiques et de formuler des recommandations à l'intention des organes directeurs et des organes subsidiaires de la CIPV quant aux mesures de suivi. Ce système d'évaluation permet de rassembler les meilleures pratiques et les défis auxquels les parties contractantes de la Convention sont communément confrontées au moyen d'enquêtes et d'études et offre à la communauté de la CIPV une vue d'ensemble de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention et des NIMP au niveau mondial.
- [2] Le passage de l'IRSS à un système plus pérenne, l'Observatoire de la CIPV, a été approuvé par les participants à la 16^e session de la CMP², en 2022. Le cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage font partie intégrante de l'Observatoire de la CIPV. Les rôles respectifs de l'Observatoire de la CIPV et du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités (le Comité) ont aussi été précisés. L'Observatoire de la CIPV s'emploie à fournir des données et des informations sur les défis rencontrés en matière de mise en œuvre. Le Comité utilise les informations fournies par l'Observatoire de la CIPV pour soutenir les parties contractantes à mettre en œuvre la Convention et à renforcer leurs capacités.
- [3] Les principaux objectifs assignés à l'Observatoire de la CIPV sont les suivants:
- mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention, des NIMP adoptées et des recommandations de la CMP (au moyen d'enquêtes générales sur la CIPV);
 - suivre la mise en œuvre du Cadre stratégique de la CIPV pour 2020-2030;
 - adopter des approches et des outils novateurs qui permettent de mener des études et des enquêtes et améliorer le taux de réponses aux enquêtes;
 - rendre compte à la CMP des lacunes et des problèmes recensés en matière de mise en œuvre et formuler des recommandations auxquelles les organes subsidiaires concernés devront donner suite;
 - améliorer la gestion des données, à partir des études et des enquêtes de la CIPV;
 - améliorer la communication des résultats des enquêtes et des études aux parties contractantes;
 - améliorer la coordination des enquêtes au niveau du secrétariat de la CIPV.

¹ Page web de l'Observatoire de la CIPV: <https://www.ippc.int/fr/ippc-observatory> (en anglais).

² Rapport de la 16^e session de la CMP:
https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2022/08/NJ835_CPM_16_Final_Report_fr.pdf.

Activités du secrétariat de la Convention liées à l'Observatoire de la CIPV en 2022

Gouvernance de l'Observatoire de la CIPV

- [4] Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités supervise l'Observatoire de la CIPV et le sous-groupe compétent formule des orientations et des recommandations stratégiques. Le sous-groupe chargé de l'Observatoire de la CIPV est composé de représentants du Bureau de la CMP, du Comité des normes, des organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) et du Comité.
- [5] Afin de mieux coordonner les questions intéressant l'Observatoire de la CIPV au niveau du secrétariat, la structure de gestion comprend une unité de la facilitation et de la mise en œuvre, qui reçoit l'appui d'un représentant de l'Unité chargée de l'établissement des normes et d'un membre de l'Équipe chargée de l'intégration et de l'appui.
- [6] Depuis l'approbation de l'établissement de l'Observatoire de la CIPV, lors de la 16^e session de la CMP (2022), le secrétariat a mené à bien les activités mises en œuvre dans le cadre du troisième cycle de projet de l'Union européenne (UE) relatif à l'IRSS, qui s'est achevé en mai 2022. Ces activités comprenaient l'élaboration du plan de travail de l'Observatoire de la CIPV et la formulation de recommandations visant à améliorer la conception des enquêtes, ainsi que la mise en place d'une stratégie de mobilisation des ressources.
- [7] Afin d'améliorer la collaboration et l'échange des meilleures pratiques, le secrétariat de la CIPV participe aussi aux activités d'un groupe de travail qui compte des représentants du *Codex Alimentarius* et de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA). Les membres du groupe de travail se réunissent tous les trimestres pour examiner les activités de leurs observatoires respectifs et, ainsi, suivre la mise en œuvre des normes et partager leurs meilleures pratiques et solutions visant à améliorer l'efficacité et la qualité des enquêtes, ainsi que les taux de réponses des parties prenantes.

Études et publications

- [8] La réalisation d'études sur les thèmes prioritaires et les activités liées à la publication des résultats de ces études constituent une part importante du travail de l'Observatoire de la CIPV. De la création de l'IRSS jusqu'au passage à l'Observatoire de la CIPV, quinze études ont été publiées.
- [9] En 2022, huit nouvelles études théoriques ont été réalisées sur des thèmes intéressant la mise en œuvre de la Convention, notamment des études sur l'utilisation des protocoles de diagnostic de la CIPV, sur la gestion des frontières fondée sur les risques et sur les réussites et les obstacles rencontrés s'agissant de la mise en place de zones exemptes d'organismes nuisibles.
- [10] Le rapport triennal de l'IRSS relatif au troisième cycle du projet de l'UE, qui contient un examen approfondi des activités mises en œuvre dans le cadre de ce projet, sera publié sur le Portail phytosanitaire international (PPI) début 2023.

Communication

- [11] Afin de mieux promouvoir les objectifs et les résultats de l'Observatoire de la CIPV, des mesures ont été prises pour élaborer du matériel de communication.

- [12] Dans le cadre du troisième cycle du projet de l'UE relatif à l'IRSS, une fiche d'information³, une vidéo⁴ et l'identité visuelle de l'Observatoire de la CIPV ont été mises au point afin de mieux promouvoir celui-ci. La page web de l'Observatoire de la CIPV sur le PPI⁵ a par ailleurs été revue et la liste de thèmes de celui-ci a été transformée en base de données assortie d'une fonction de recherche⁶.
- [13] Une présentation de l'Observatoire de la CIPV⁷ a par ailleurs été proposée durant les ateliers régionaux de la CIPV tenus en 2022, afin de donner davantage d'informations aux parties contractantes sur ses objectifs et ses missions.

Questions financières liées à l'Observatoire de la CIPV

- [14] Ces dix dernières années, la Commission européenne a financé l'exécution des activités qui entraient dans le champ d'application de la CIPV au moyen de trois projets triennaux courant jusqu'en mai 2022.
- [15] Les participants à la 16^e session de la CMP (2022) ont demandé que le Comité financier, avec l'aide du secrétariat, envisage d'affecter un financement de base (sur le Programme ordinaire) pour couvrir les coûts fixes de l'Observatoire de la CIPV (assorti de fonds supplémentaires pour les études et les enquêtes, mobilisés à partir d'autres sources telles que le Fonds fiduciaire multidonateurs ou les contributions en nature ou attachées à des projets).
- [16] En octobre 2022, le Bureau de la CMP est convenu que, outre les études et les enquêtes, les coûts fixes de l'Observatoire de la CIPV nécessitaient des ressources extrabudgétaires.
- [17] En octobre 2022, le Groupe de la planification stratégique a été invité à avancer des idées quant au fonctionnement de l'Observatoire de la CIPV, y compris s'agissant du suivi du Cadre stratégique de la CIPV (2020-2030), au moyen d'un mécanisme de financement pérenne. Il a indiqué que de telles idées ne pouvaient pas être formulées tant que l'on ne savait pas si la Commission européenne avait l'intention de financer un nouveau projet relatif à l'Observatoire de la CIPV.
- [18] La République de Corée a confirmé une contribution de 50 000 USD par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire multidonateurs, contribution qui pourrait être utilisée aux fins du bon fonctionnement de l'Observatoire de la CIPV. Le Canada a confirmé quant à lui une allocation de 40 000 dollars canadiens, par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire multidonateurs, afin de soutenir la réalisation de deux études de l'Observatoire de la CIPV de priorité 1. À ce stade, ces deux contributions de la République de Corée et du Canada, sont les seules ressources mises à disposition aux fins de l'exécution des activités prévues dans le plan de travail de l'Observatoire de la CIPV et nombre de celles-ci ne sont toujours pas financées.
- [19] Le secrétariat de la CIPV continuera d'apporter un soutien de base aux questions liées à l'Observatoire de la CIPV au moyen de la publication d'études, de l'élaboration de rapports et de l'organisation de réunions du sous-groupe chargé de l'Observatoire de la CIPV.

³ Fiche d'information sur l'Observatoire de la CIPV: <https://www.fao.org/documents/card/fr?details=cc1022en> (en anglais).

⁴ Vidéo sur l'Observatoire de la CIPV: <https://www.youtube.com/watch?v=3tsuqqTpdAQ> (en anglais).

⁵ Page web de l'Observatoire de la CIPV: <https://www.ippc.int/fr/ippc-observatory> (en anglais).

⁶ Liste de thèmes de l'Observatoire de la CIPV: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/list-topics-ipcc-irss/list> (en anglais).

⁷ Présentation de l'Observatoire de la CIPV lors des ateliers régionaux: https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/fr/2022/06/7.8_F_2022_IPPC_The_IPPC_Observatory_2022-05-31.pptx.

Priorités de l'Observatoire de la CIPV pour 2023

- [20] Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités a recommandé que l'Observatoire de la CIPV se concentre sur les quatre activités prioritaires ci-après, lorsque des fonds sont disponibles:
- suivre la concrétisation des objectifs relatifs aux éléments du Programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV (2020-2030);
 - réaliser la troisième enquête générale (suivi de la mise en œuvre de la Convention et des NIMP adoptées afin d'en donner une vue d'ensemble);
 - lancer la réalisation des études consacrées aux thèmes du plan de travail ayant le degré de priorité 1 (commerce électronique);
 - lancer un appel à soumission de propositions de thèmes en matière d'études et d'enquêtes, à des fins de sensibilisation.
- [21] La nouvelle étude consacrée au commerce électronique sera lancée en 2023 et les parties contractantes de la CIPV seront invitées à participer pleinement à cette enquête pour que le taux de réponses permette de formuler des recommandations pertinentes à l'ensemble de la communauté de la CIPV.
- [22] Le Comité a en outre fait siennes les recommandations du sous-groupe chargé de l'Observatoire de la CIPV en vue de son fonctionnement et a décidé de plaider en faveur de sa mise en œuvre au moyen d'une présentation de l'Observatoire de la CIPV lors de la Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux.
- [23] On trouvera des informations supplémentaires sur le sous-groupe chargé de l'Observatoire de la CIPV (présentation des activités menées en 2022 et mandat actualisé) dans la section qui lui est consacrée dans le document CPM 2023/10 (informations actualisées du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités à l'attention de la CMP).
- [24] La CMP est invitée à:
- 1) *prendre note* des informations actualisées sur l'Observatoire de la CIPV et des résultats obtenus dans le cadre du troisième cycle du projet de l'UE relatif à l'IRSS;
 - 2) *remercier* l'Union européenne du soutien financier apporté aux activités de l'IRSS ces dix dernières années;
 - 3) *remercier* la République de Corée de sa contribution financière au bon fonctionnement de l'Observatoire de la CIPV;
 - 4) *remercier* le Canada de l'allocation financière versée afin de mener des études de l'Observatoire de la CIPV;
 - 5) *encourager* les autres parties contractantes et institutions à financer le fonctionnement de l'Observatoire de la CIPV.

Annexe 1: Liste des publications de l'Observatoire de la CIPV en 2022-2023

- *Baseline study on the successes and challenges of implementation of pest free areas*, étude de base sur les réussites et les obstacles rencontrés dans la mise en place de zones exemptes d'organismes nuisibles (<https://doi.org/10.4060/cc0531en>);
- *Comparative analysis of the 2012 and 2016 IPPC general surveys results*, analyse comparative des enquêtes générales de la CIPV de 2012 et de 2016 (https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2022/03/ComparativeAnalysis_2021-10-15.pdf);
- *Good Practices for Monitoring and Evaluation of National Phytosanitary Systems*, publication sur les bonnes pratiques de suivi et d'évaluation des systèmes phytosanitaires nationaux (<https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb9037en/>);
- *Report on analysis of recommendations to support the transition of IRSS to a sustainable system*, rapport sur l'analyse des recommandations formulées afin d'appuyer le passage de l'IRSS à un système pérenne (<https://doi.org/10.4060/cc0799en>);
- une fiche d'information en anglais sur l'Observatoire de la CIPV (<https://www.fao.org/documents/card/en/c/cc1022en>);
- *Good Operating practices for conducting IPPC Surveys*, publication sur les bonnes pratiques opérationnelles au service de la réalisation des enquêtes de la CIPV (prévue en décembre 2022);
- une étude théorique consacrée à la gestion des frontières fondée sur les risques (en voie d'achèvement pour une publication début 2023);
- une étude théorique consacrée à l'utilisation des protocoles de diagnostic (en voie d'achèvement pour une publication début 2023);
- le rapport d'examen triennal du troisième cycle du projet relatif à l'IRSS (en voie d'achèvement pour une publication début 2023).